

Une Politique du **Patrimoine**

**Un incitatif au dialogue et à la recherche
d'une collaboration entre **tous** les acteurs**

Mémoire présenté à la Ville de Québec

Par :

Anne Guérette

Au nom du Conseil de quartier de Montcalm

Rédaction :

Anne Guérette, architecte

Paul Arsenault, urbaniste

Note :

Le présent mémoire, sans nier l'importance de toutes les formes de patrimoine tels le patrimoine scientifique, le patrimoine agricole ou le patrimoine anthropologique, réfère principalement au patrimoine bâti et paysager des grandes propriétés religieuses de la ville de Québec, pour lequel les conseils de quartier ont un pouvoir de recommandation, notamment à travers des règlements de zonage.

Le 13 juin 2006

Préambule

L'action en patrimoine ; ce qu'en disent les administrations et les experts :

« *Le patrimoine religieux du Québec commande une **mise en réseau de toutes les énergies** et de tous les savoirs disponibles afin d'assurer sa survie par une prise en charge de toute la société québécoise* » 6.

« (...) L'adoption d'une politique municipale du patrimoine (...) qui orientera les actions de la ville et de la collectivité dans ce domaine pour les années à venir, doit, pour être opérationnelle et crédible, **susciter la mobilisation et l'adhésion de la communauté.** » 4.

« À partir du moment où une communauté reconnaît une valeur patrimoniale à une composante donnée, qu'elle réclame sa conservation et est prête à y investir temps, argent ou énergie, cette composante est patrimoniale : **la richesse patrimoniale s'amasse infiniment mieux à travers l'attachement des communautés qu'à travers les inventaires et listes officielles** » 3.

« (...) nos grands ensembles institutionnels doivent devenir les **leviers d'une régénération durable!** » 3.

Pour sa part, le Conseil de quartier de Montcalm considère que :

- **le patrimoine est une richesse collective** qui nécessite une responsabilisation et un engagement collectif;
- **le développement doit se faire de manière durable**, de manière à préserver la qualité de vie pour le bénéfice du plus grand nombre et léguer un patrimoine en santé pour les générations à venir;
- **le patrimoine** est un enjeu de première importance, à la **source de notre identité et de notre essence propre**. Le patrimoine est à la fois le témoin de notre histoire et l'expression de ce que nous espérons devenir.
- **la notion de patrimoine** devrait référer non-seulement à ce qui s'est construit dans le passé, mais **également à tout ce qui se construit aujourd'hui**;
- **le patrimoine** doit contribuer à **l'essor économique**, social et culturel de notre quartier mais aussi de l'ensemble de la communauté québécoise.
- l'ensemble des acteurs concernés (**citoyens, villes, promoteurs, communautés religieuses, gouvernements et organismes**) doivent s'engager à collaborer et à mettre en commun leurs compétences et leurs visions, afin de définir et **d'actualiser les mandats et les partenariats qui les unissent**.
- les **rôles et les mandats** des multiples organismes et intervenants du domaine du patrimoine : **Comité consultatif d'urbanisme, Commission de la Capitale Nationale, Commission d'urbanisme, fabriques, Fondation du patrimoine religieux, conseils de quartiers, conseils d'arrondissement, etc., doivent aussi être revus afin de s'arrimer avec les nouvelles réalités en matière de patrimoine**.

Conseil de quartier de Montcalm

Le projet de Politique du Patrimoine : un incitatif au dialogue et à la recherche d'une collaboration entre tous les acteurs

1.0 Préoccupations du Conseil de quartier :

Le Conseil de quartier de Montcalm est conscient de l'importance du patrimoine et a traduit ses préoccupations dans son plan directeur de quartier dès 2001. On peut notamment y lire :

- « *On ne peut parler du quartier Montcalm sans associer son paysage urbain à sa grande valeur historique. Ses nombreux bâtiments d'intérêt patrimonial et la présence d'un couvert végétal mature et abondant en font un environnement singulier au sein de la ville de Québec...* » 7
- « *Orientation : Conserver et mettre en valeur le patrimoine du quartier. Objectifs : Sensibiliser les résidants et résidentes du quartier à la richesse du patrimoine du quartier Montcalm...Assurer la préservation et la mise en valeur du bâti patrimonial* ». 7

2.0 La reconnaissance des actions entreprises jusqu'ici

Le conseil de quartier tient à exprimer son appréciation par rapport aux initiatives de la ville de Québec en matière de patrimoine et de mise en valeur du territoire. Soulignons, entre autres, le **projet de politique du patrimoine, le Plan Directeur d'Aménagement et de Développement, les inventaires en cours de développement, les moratoires, les nombreuses consultations publiques, etc.**

Avec son projet de politique du patrimoine, la Ville prend des engagements concrets. Le conseil de quartier de Montcalm apprécie tout particulièrement :

- « *Favoriser l'engagement des citoyens, des grands propriétaires et du milieu des affaires.* »
- « *Consolider les partenariats.* »
- « *Utiliser le potentiel patrimonial de Québec comme levier de développement économique, social et culturel.* »
- « *Favoriser la préservation et la mise en valeur des environnements naturels et bâtis.* »
- « *Maintenir et améliorer le partenariat avec les divers paliers du gouvernement.* »
- « *Maintenir et développer l'expertise en patrimoine.* »
- « *...* »

Autant de bonnes idées prévues au plan d'action triennal à venir dès l'automne 2006 !

Conseil de quartier de Montcalm

Le projet de Politique du Patrimoine : un incitatif au dialogue et à la recherche d'une collaboration entre tous les acteurs

3.0 Constats

Malgré toutes les excellentes initiatives en matière de patrimoine, et malgré le travail colossal des villes, des organismes et des citoyens, **on constate encore que trop souvent, les objectifs de revitalisation n'ont pas donné les résultats escomptés**. Ceci nous amène à proposer des améliorations quant aux façons de faire actuelles, lesquelles ont malheureusement plus d'une fois, démontré leurs limites dans la pratique. À titre d'exemples, **la démolition de l'Église Notre-Dame-du-Chemin, la non-revitalisation du Centre Saints-Martyrs-Canadiens, la stagnation et les « huis clos » des dossiers de la propriété des Soeurs de la Congrégation Notre-Dame (Collège Notre-Dame-de-Bellevue) de la propriété des Sœurs du Bon-Pasteur (la crèche, l'école de puériculture, l'Externat Saint-Jean-Berchmans), de l'ancienne prison des femmes, la fermeture du Domaine Cataraqui. Et combien d'autres e ces grandes propriétés que tout le monde désire voir se revitaliser et se redynamiser.**

3.1 À notre avis, une des causes importantes de ces échecs, se situe au niveau des parties concernées : **communautés religieuses, promoteurs, villes et citoyens** qui **ne partagent pas leurs visions et leurs objectifs suffisamment tôt dans le processus**. Les citoyens ont l'impression que tout se fait en catimini et cela n'est pas étranger au mécontentement exprimé.

Les communautés religieuses sont en position de fragilité et de vulnérabilité grandissantes. L'entretien de leurs larges propriétés contribue à alourdir leur fardeau financier. Les coûts exorbitants reliés à la mise aux normes, constituent un argument suffisant pour convaincre une communauté de se départir d'un immeuble.

Aujourd'hui, les communautés religieuses s'apprêtent à nous léguer un **héritage d'une grande richesse**. Il s'agit en fait d'« *un des plus imposants portefeuilles immobiliers du Québec.* »⁶. Un parc immobilier et paysager d'une valeur historique et culturelle exceptionnelle. Un trésor de bâtiments, un potentiel de construction énorme, des terrains immenses dont l'emplacement, la taille et la luxuriance de la végétation en font des denrées avidement convoitées.

3.2 De l'avis du Conseil de quartier, **la collectivité doit tout mettre en œuvre pour offrir le soutien nécessaire aux communautés religieuses** dans toutes les étapes de leur démarche en établissant les conditions optimales au bénéfice de chacun des groupes concernés.

4.0 Recommandations

4.1 Afin de garantir le maintien et l'amélioration de leur qualité de vie actuelle et future, le conseil de quartier croit que **les citoyens devraient être encouragés à :**

- **investir les énergies nécessaires dans le grand chantier de transfert du patrimoine religieux**, individuellement ou au sein des Conseils de quartier ou d'autres organismes préoccupés par le patrimoine (consultations, suivis...) ;
- **collaborer avec les experts dans la réalisation des dossiers d'inventaire et d'évaluation du patrimoine** (bâti, naturel, scientifique, etc.), ainsi que dans la réalisation de certaines **études préliminaires** (circulation, infrastructures, besoins...). Les citoyens ont une excellente connaissance de leur territoire et peuvent exprimer leur attachement aux propriétés patrimoniales en référant aux valeurs intrinsèques de la collectivité ;
- **accompagner et soutenir les communautés religieuses** dans leur démarche de transition en reconnaissance de ce qu'elles nous ont donné. Pensons seulement aux budgets des écoles et des hôpitaux d'aujourd'hui ;
- **s'asseoir à la table, avec les promoteurs, la Ville et les propriétaires, du début à la fin des projets.** La pratique courante veut que les citoyens soient consultés une fois les projets conçus. En conséquence, le citoyen se trouve en position de réaction, et n'a aucun véritable espace pour influencer les choses dans le sens de la collectivité. Il est alors tenu responsable des délais et des échecs, alors qu'en fait, c'est simplement que **la consultation citoyenne arrive beaucoup trop tard dans le processus.** Voilà une manière de faire qu'il faut revoir en profondeur, surtout dans le cas important du patrimoine « richesse collective », parce qu'elle n'est pas démocratique, qu'elle entraîne l'improductivité et éloigne de solutions efficaces en regard d'un développement « durable » ;

4.2 Afin d'assurer un développement qui respecte à la fois les objectifs de rentabilité économique, de valeurs citoyennes, de même que de réglementation municipale, le conseil de quartier croit que **les promoteurs devraient s'engager à :**

- **présenter, dès le début de la préparation d'un projet,** une description plus approfondie qui inclut non seulement les traditionnelles études de rentabilité financières et le dépôt des croquis, mais aussi des analyses de valeur patrimoniale,

Conseil de quartier de Montcalm

Le projet de Politique du Patrimoine : un incitatif au dialogue et à la recherche d'une collaboration entre tous les acteurs

historique, des présentations d'alternatives diverses de développement, etc. Cette pratique pourrait avoir une certaine similitude avec la démarche plus générale des études d'impact environnemental.

- **rendre accessible à la collectivité une portion de terrains**, notamment en conservant un pourcentage d'espaces verts important, particulièrement lorsqu'il s'agit de grandes propriétés.
- compte tenu du contexte patrimonial et historique, **favoriser l'excellence en architecture et en aménagement urbain**. (Concours d'idées ou d'architecture...)
- **collaborer avec tous les partenaires** à la recherche de solutions qui permettent de léguer aux générations futures des ensembles urbains de qualité. C'est à notre tour de donner.

4.3 Afin de bonifier le projet de politique du patrimoine, le Conseil de quartier croit que **la ville de Québec devrait s'engager à :**

- continuer à **favoriser la gestion participative et l'engagement des citoyens;**
- **associer la collectivité concernée dès les premières étapes** des projets de développement urbain ou de politiques diverses ;
- **planifier et organiser**, à brève échéance, **des consultations publiques sur le patrimoine** dans tous les quartiers de la ville;
- **utiliser de manière plus courante son pouvoir de « citation » de bâtiments et d'espaces naturels patrimoniaux;**
- **considérer la mise en place** de nouvelles structures ou le recours à de nouveaux outils d'urbanisme requis par l'urgence de certains cas (**comités spéciaux, moratoires, PAE, règlement de contrôle intérimaire, ententes de développement, etc.**);
- **élever le niveau des exigences** en ce qui concerne la **construction neuve en milieu patrimonial** en tenant compte du fait que **les constructions d'aujourd'hui seront notre patrimoine de demain;**
- dans les contextes patrimoniaux, **favoriser l'excellence des aménagements et de l'architecture** ainsi que la protection et la **mise en valeur de l'environnement;**

Conseil de quartier de Montcalm

Le projet de Politique du Patrimoine : un incitatif au dialogue et à la recherche d'une collaboration entre tous les acteurs

- **accompagner et soutenir les communautés religieuses** dans leur démarche de cession ou de reconversion d'une partie ou de la totalité de leurs biens;
- **offrir une souplesse permettant de respecter l'unicité de chaque développement** ;
- **considérer, dans certains cas exceptionnels, l'achat** de certains édifices ou de certains espaces verts;
- **analyser la faisabilité de constituer une fiducie du patrimoine;**
- par souci d'économie et de cohérence, **inciter plusieurs propriétaires à une certaine forme de mise en commun** d'éléments ou d'espaces à caractéristiques ou usages similaires (parcs, infrastructures, circulation ...);
- **développer une politique de l'écosystème urbain.** (à titre d'exemple, pourquoi ne pas demander que pour chaque arbre coupé, on en replante deux ou trois ?).

- **4.4** Afin d'assurer une continuité dans les efforts qu'elles ont consentis au fil des 400 dernières années, **le conseil de quartier invite les communautés religieuses à :**

- **démontrer une plus grande ouverture envers la collectivité** à la recherche de solutions assurant la pérennité de leur héritage;
- **identifier des répondants**, à l'échelle des quartiers, d'un arrondissement ou de la ville afin de **collaborer avec les citoyens** de façon continue;
- **exiger de leurs mandataires et de leurs partenaires la production d'études et d'analyses facilitant le choix des interventions les plus appropriées**, tant du point de vue de la conservation, et de la mise en valeur que de la requalification du patrimoine dont elles sont garantes.
- **participer activement à des tables de travail** avec les citoyens, la ville et le milieu des affaires.

Conseil de quartier de Montcalm

Le projet de Politique du Patrimoine : un incitatif au dialogue et à la recherche d'une collaboration entre tous les acteurs

5.0 Conclusion

Rappelons que :

« En 2004, on comptait près de 3000 lieux de culte. D'ici 5 ans, plus de la moitié d'entre eux seront désaffectés ». 2.

« La fermeture et la vente d'églises et autres éléments du patrimoine devraient s'intensifier à court terme ». 1.

« (...) tous les intervenants s'entendent pour affirmer que, dans un avenir rapproché, les efforts professionnels et financiers nécessaires à la réanimation de chacune de ces composantes majeures de notre patrimoine bâti religieux dépasseront grandement les ressources disponibles. (...) **L'envergure de ces dossiers commande une action nationale** ». 6.

« L'accélération des mises en disponibilité d'édifices religieux commande la création d'une structure de gestion telle une **fiducie foncière** pour acquérir et mettre en valeur l'héritage en respectant à la fois les donateurs, l'œuvre exercée depuis toujours en ces lieux et les règles de l'art propres à l'entretien et à la transformation de ces éléments du patrimoine ». 6.

Québec, ville de nature, de culture et d'architecture, se doit de favoriser la poursuite de son développement en harmonie avec ses valeurs, son histoire, et son patrimoine.

À notre avis, les **conseils de quartier** de la ville de Québec pourraient avantageusement être mis à contribution et agir efficacement dans le maintien et l'amélioration des **partenariats citoyens-ville, citoyens-promoteurs et citoyens-communautés religieuses**.

Il recommande que la concertation entre les acteurs, y compris les citoyens et leurs représentants, intervienne le plus tôt possible dans l'élaboration des projets de développement qui touche directement leur qualité de vie actuelle et future.

Ainsi, le Conseil de quartier de Montcalm **invite tous les acteurs à faire un effort d'engagement** devant ce grand chantier qui, **au lieu de nous diviser et de nous appauvrir, devrait consolider nos liens et nous enrichir.**

6.0 Références :

1. Ville de Saguenay, ***L'avenir du patrimoine religieux***, Mémoire présenté à la commission de la culture dans le cadre d'une consultation générale sur le patrimoine religieux du Québec, sept. 2005
2. Noppen, Luc et Lucie K. Morrisset, ***Les églises du Québec, un patrimoine à réinventer***, Presses de l'université du Québec, 2005
3. Commission des biens culturels du Québec, ***La gestion par les valeurs : exploration d'un modèle***, Juin 2004
4. Ville de Québec, ***Projet de politique du patrimoine***, mai 2006
5. Ville de Québec, ***Le patrimoine religieux du Québec, perspectives et enjeux***. Mémoire déposé par la ville de Québec devant la commission de la culture de l'Assemblée nationale du Québec, septembre 2005
6. Commission de la Capitale nationale, ***Relever le défi de la gestion du patrimoine religieux québécois par une vision globale et des moyens adaptés***, Mémoire déposé à la commission de la culture, septembre 2005
7. Ville de Québec, ***Plan directeur du quartier Montcalm***; avec la participation des élues, élus, des membres du Conseil de quartier de Montcalm et de la population, août 2001